



LA MAIRIE DE SAINTE-MARIE-DE-RE RECRUTE

UN DIRECTEUR D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT H/F A TEMPS COMPLET

La Mairie de Sainte-Marie-de-Ré, commune dynamique de l'Île de Ré comptant près de 3 500 habitants, recrute un Directeur d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à temps complet, pour assurer la direction, l'organisation et le développement de son accueil de loisirs. La commune est notamment reconnue Station Verte, classée Station de Tourisme et Village Étoilé.

MISSIONS

Sous l'autorité de la Direction générale des services et en lien étroit avec les élus, vous serez garant de la qualité de l'accueil des enfants, de la mise en œuvre du projet pédagogique, de l'encadrement de l'équipe d'animation ainsi que du bon fonctionnement administratif et financier de la structure.

Élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ;
- Identifier les besoins et attentes des enfants ;
- Élaborer, organiser et évaluer les programmes d'activités ;
- Proposer et développer des projets d'animation à vocation éducative, culturelle et citoyenne ;
- Participer aux projets liés à l'enfance (PEDT, PEL, CEJ...).

Organisation et encadrement de l'équipe d'animation

- Encadrer et coordonner l'équipe d'animateurs ;
- Organiser les plannings, les roulements et assurer le suivi des heures ;
- Participer à l'accompagnement des agents et des stagiaires ;
- Préparer et animer les réunions d'équipe ;
- Veiller au respect de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs.

Gestion administrative et financière de l'ALSH

- Assurer le suivi administratif de la structure ;
- Effectuer les déclarations auprès des organismes partenaires (CAF, services départementaux, PMI...) ;
- Assurer le suivi des dossiers familles et des registres de présence ;
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget de la structure ;
- Assurer la facturation, le suivi des règlements et les relations avec les services municipaux concernés ;
- Assurer les fonctions de régisseur titulaire ;
- Réaliser les bilans qualitatifs et quantitatifs des actions menées.

Garantie de la sécurité et du respect des réglementations

- Garantir la sécurité des usagers ainsi que le respect des locaux et du matériel ;
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Assurer le suivi des incidents et accidents ;
- Faire appliquer la réglementation des accueils collectifs de mineurs ;
- Coordonner le PPMS de la structure.

Relations avec les familles et les partenaires

- Assurer l'accueil et l'information des familles ;
- Développer les relations avec les écoles, enseignants, associations et partenaires locaux ;
- Assurer les échanges avec la Communauté de Communes, la CAF, la PMI et les institutions partenaires ;
- Assurer un lien régulier avec les élus et rendre compte de l'activité du service.



PROFIL RECHERCHE

Titulaire d'une qualification permettant l'exercice des fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs (BAFD ou diplôme équivalent), vous justifiez idéalement d'une expérience dans l'encadrement d'une équipe d'animation ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de projets pédagogiques.

Compétences attendues :

- Maîtrise de la réglementation des accueils collectifs de mineurs ;
- Capacité à concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique ;
- Capacités d'organisation, d'anticipation et de coordination ;
- Aptitude à encadrer, accompagner et fédérer une équipe ;
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute et du dialogue ;
- Autonomie, rigueur et sens du service public ;
- Respect des obligations de discrétion professionnelle et de confidentialité.

CONDITIONS D'EXERCICE

Emploi permanent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation – grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe.

Possibilité de pourvoir le poste par un contractuel en l'absence de fonctionnaire

Date de prise de fonction : 1^{er} septembre 2026

Horaires variables selon les périodes d'accueil (amplitude possible : 7h30 – 19h00) ;

À seulement 10 minutes du pont de l'Île de Ré, vous bénéficiez du tarif salarié pour le passage du pont (environ 50 centimes par trajet) tout au long de l'année.

Vous accédez à l'ensemble des prestations sociales du CNAS.

Participation employeur à la prévoyance et à la mutuelle.

CANDIDATURE

Merci d'adresser votre candidature comprenant :

- le curriculum vitae ;
- la lettre de motivation ;
- les diplômes détenus ;
- les trois dernières évaluations professionnelles ;
- pour les agents titulaires de la fonction publique territoriale : le dernier arrêté de situation administrative.

Les candidatures sont à adresser avant le 23 août 2026 à :

Monsieur le Maire
Mairie de Sainte-Marie-de-Ré
32 rue de la République – CS 20010
17740 SAINTE-MARIE-DE-RÉ

ou par mail à : rh@saintemariedere.fr

Merci d'indiquer dans l'objet du mail : « Candidature Directeur ALSH ».